

**Le ministère chargé des Sports a élaboré un plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes pour la période 2015-2017. Ce plan vise à répondre de manière plus ambitieuse et plus efficace aux enjeux de la lutte contre le dopage. Il a pour objectifs de disposer d'une meilleure connaissance du phénomène du dopage et de mieux cibler les publics auxquels notre politique doit s'adresser (les jeunes, les sportifs dits de loisir et les sportifs de haut-niveau).**

## LE PLAN NATIONAL FIXE 6 OBJECTIFS ET 14 ACTIONS.

Certaines actions ont déjà été réalisées  D'autres restent à conduire 

### OBJECTIF N°1 MIEUX CONNAÎTRE LE PHÉNOMÈNE DU DOPAGE

#### ACTION N°1 DISPOSER D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE SUR LE PHÉNOMÈNE DU DOPAGE

 – Une étude est en cours de réalisation par l'INSERM. D'une durée de deux ans, elle permettra de mieux identifier les conséquences du dopage sur la santé et ainsi d'élaborer des actions mieux adaptées.

#### ACTION N°2 METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DES ÉTUDES EXISTANTES SUR LES REPRÉSENTATIONS DU DOPAGE POUR ÉLABORER DES ACTIONS EFFICACES

 – Le ministère chargé des Sports veille d'ores et déjà à prendre en compte les recommandations formulées par la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS) dans son étude sur les représentations concernant le dopage et sa prévention chez les sportifs et leur entourage. Cette étude est consultable sur le site sports.gouv.fr.

 – La mise en œuvre des recommandations des études existantes et à venir se poursuivra en 2017.

#### ACTION N°3 DIFFUSER LARGEMENT L'ÉTAT DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU DOPAGE (PHÉNOMÈNE DU DOPAGE, EXPÉRIENCES DES ACTEURS DE PRÉVENTION...)

 – Le ministère chargé des Sports a participé au colloque du 26 novembre 2015 organisé à Dijon. Il a également participé au 16<sup>e</sup> colloque national de lutte et de prévention du dopage du CNOSF qui a eu lieu en avril 2016 et participera à celui prévu en 2017.

 – La diffusion des connaissances se poursuivra en 2017.

### OBJECTIF N°2 MÉDIATISER LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

#### ACTION N°1 SENSIBILISER LE PUBLIC VIA INTERNET

 – Une vidéo a été réalisée en 2015 avec l'équipe de France de triathlon (« Le triathlon dit non au dopage ! »). Elle a été diffusée lors du championnat du monde scolaire de triathlon qui s'est tenu à Versailles en mai 2015 et est consultable sur Dailymotion.



 – Une vidéo a été réalisée avec des sportifs de 6 disciplines olympiques différentes. Elle sera diffusée en 2017.

#### ACTION N°2 SENSIBILISER LE PUBLIC LE PLUS LARGE VIA LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)



 – Sur le fondement de l'article 20-3 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, le CSA a adopté le 26 juin 2012 une délibération relative à la contribution des services de télévision à la lutte contre le dopage. Celle-ci définit les modalités de diffusion d'émissions par les chaînes de télévision permettant de réaliser cet objectif.

– Un premier bilan a été réalisé par le CSA en janvier 2015. L'autorité de régulation de l'audiovisuel adaptera une nouvelle délibération en 2017.

 – Le ministère chargé des Sports accompagnera les chaînes de télévision dans la réalisation de cet objectif et le CSA produira chaque année un rapport relatif à la mise en œuvre de cette obligation.

### OBJECTIF N°3 SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC SUR LES QUESTIONS LIÉES AU DOPAGE

**TOUS CONCERNÉS** - Tout citoyen est susceptible d'être concerné à un moment donné de sa vie par le dopage, en tant que parent de sportif, dirigeant d'association sportive, sportif amateur ou éducateur sportif. Des actions de sensibilisation doivent être mises en œuvre pour toucher le public le plus large en fonction de son âge et de ses activités.

#### 3 PUBLICS CIBLES : LES JEUNES, LES SPORTIFS DE LOISIRS, LES USAGERS DE SALLES DE REMISE EN FORME

Des actions de sensibilisation spécifiques seront ainsi développées en direction de ces publics.

#### ACTION N°1 SENSIBILISER LES JEUNES EN MILIEU SCOLAIRE

 Les jeunes peuvent être tentés par des conduites dopantes dans le cadre de leur activité sportive ou dans le cadre de leur scolarité. C'est pourquoi les jeunes en milieu scolaire constituent une cible prioritaire pour le ministère chargé des Sports.



 – Différents outils ont été réalisés en 2015 et 2016 à destination des personnels de l'Éducation nationale afin de sensibiliser les élèves, sportifs ou non, à ces problématiques. Des formations ont ainsi été mises en place à destination de responsables d'académie afin qu'ils puissent eux-mêmes aborder cette thématique auprès de responsables d'établissements scolaires et d'enseignants. Elles se sont déroulées du 16 au 27 novembre 2015. Une brochure à destination des enseignants a été élaborée et est diffusée en 2017 afin qu'ils interviennent sur cette thématique auprès de leurs élèves.

 – D'autres outils seront réalisés en 2017. À titre d'exemple, des vidéos seront réalisées pour aborder les problématiques du dopage et des conduites dopantes avec les élèves.

#### ACTION N°2 SENSIBILISER LES SPORTIFS DE LOISIR

Le dopage ne concerne pas que l'élite sportive. C'est pourquoi les sportifs de loisirs doivent bénéficier d'actions de prévention adaptées à leur pratique.

 – Une action a été engagée en 2015 par le ministère chargé des Sports avec le Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP) pour doter les pharmaciens des outils nécessaires afin qu'ils puissent sensibiliser les sportifs sur les risques relatifs au dopage quand ils consomment des compléments alimentaires. Pour ce faire, une convention a été signée le 24 février 2015 par le ministre chargé des Sports et la présidente du CNOP.

 – Différents documents de sensibilisation ont été élaborés et diffusés dans les pharmacies d'officine afin d'inviter les sportifs à se présenter à leur pharmacien lorsqu'ils souhaitent acheter des compléments alimentaires. Ils sont également incités à privilégier des compléments alimentaires répondant à la norme AFNOR NF V 94001.

– Les distributeurs de matériels sportifs seront mobilisés pour diffuser la norme AFNOR NF V 94001 (2017).



#### QU'EST-CE QUE LA NORME AFNOR NF V 94001

La norme AFNOR NF V 94001, qui existe depuis 2012, est apposée sur l'étiquette des compléments alimentaires afin de garantir l'absence de produits dopants.

– Des messages de prévention seront diffusés lors des manifestations sportives auxquelles participent de nombreux sportifs de loisirs (2017). Un « kit » comprenant plusieurs supports de communication sera construit à cet effet.

– Une nouvelle action a été engagée en 2016 par le ministère chargé des Sports avec le Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP) pour leur permettre de sensibiliser les sportifs sur les risques du dopage accidentel, notamment quand ils consomment des médicaments. Cette action sera diffusée au sein des pharmacies d'officine en 2017.

– Les médecins généralistes seront davantage mobilisés pour porter des messages de prévention lors des consultations (2017).

### ACTION N°3 SENSIBILISER LES USAGERS DE SALLES DE REMISE EN FORME

 – Une charte d'engagement contre le dopage, élaborée par la Fédération française d'haltérophilie, de musculation, de force athlétique et de culturisme (FFHMFAC), a été largement diffusée dans l'ensemble des associations sportives affiliées à la Fédération (2012).

#### QU'EST-CE QUE LA CHARTE D'ENGAGEMENT CONTRE LE DOPAGE ÉLABORÉE PAR LA FFHMFAC ?

Cette charte vise à inciter les responsables d'associations sportives affiliées à la FFHMFAC notamment à privilégier la vente de compléments alimentaires qui disposent de la norme AFNOR NF V 94001, à diffuser des messages de sensibilisation sur les risques liés au dopage, notamment ceux développés par le ministère chargé des Sports, et à informer les sportifs sur l'importance de ne pas utiliser de produits dopants.

 – Une charte d'engagement contre le dopage sera également signée avec les responsables des grandes enseignes de salles de remise en forme (2017).

– Une convention a été signée le 28 novembre 2016 entre le ministère chargé des Sports et la Fédération française d'haltérophilie et de musculation (FFHM) pour la réalisation de deux actions : la première vise à sensibiliser les usagers de salles de remises en forme sur les risques liés au dopage ; la seconde vise à sensibiliser les jeunes sur les risques liés à la consommation de produits dopants, notamment les stéroïdes anabolisants, pris dans une démarche de développement de la musculation.

### OBJECTIF N°4 RENFORCER LA PRÉVENTION DU DOPAGE AU SEIN DU MILIEU SPORTIF

LES SPORTIFS SONT AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE

#### ACTION N°1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE

 – Un groupe d'experts a été mis en place en 2010. Il accompagne les porteurs de projet dans la construction de leurs actions de prévention.

– Depuis 2000, l'État accompagne financièrement les fédérations, les comités sportifs régionaux et départementaux, ainsi que les clubs qui s'investissent dans la lutte contre le dopage. Cet effort se poursuivra en 2017.

 – Des outils seront mis à la disposition des fédérations sportives pour qu'elles sensibilisent les sportifs sur les aspects réglementaires relatifs à la lutte contre le dopage (2017).

#### ACTION N°2 MOBILISER LES ACTEURS DU MONDE SPORTIF

 – Une charte des masseurs kinésithérapeutes a été élaborée en 2013 par l'association des kinésithérapeutes intervenant au sein des pôles d'entraînement nationaux des fédérations. Elle a été diffusée largement au sein des fédérations sportives et est consultable sur le site sports.gouv.fr.

EN COURS

- Les professionnels accompagnant les sportifs (responsables des fédérations et d'associations sportives, équipes techniques et médicales) seront davantage mobilisés pour intervenir dans le champ de la prévention du dopage. Des formations seront notamment mises en place à leur intention (2017).
- Le ministère chargé des Sports collabore avec l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) pour la mise en place de contrôles antidopage à visée préventive auprès, notamment, des sportifs de haut-niveau inscrits sur liste Jeune, et des jeunes dans le cadre du sport scolaire. Ce type de programme sera déployé courant 2017.

## OBJECTIF N°5 CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA POLITIQUE DE PRÉVENTION

### ACTION N°1 FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE PRÉVENTION

EN COURS

- Un décret est pris pour redéfinir les missions des antennes médicales de prévention du dopage pour mieux correspondre aux attentes des sportifs. L'implantation géographique de ces antennes est revue afin de correspondre au réseau des conseillers interrégionaux antidopage (2017).
- Le groupe d'experts qui accompagne les porteurs de projet dans la construction de leurs actions de prévention évoluera pour être mieux identifié par les acteurs susceptibles d'y avoir recours (2017).

### ACTION N°2 FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION INSTITUTIONNELLE RELATIVE À LA PRÉVENTION DU DOPAGE



- Le site internet du ministère chargé des Sports a été modernisé afin de faciliter l'accès à l'information relative à la lutte contre le dopage.

## OBJECTIF N°6 RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES INDUSTRIELS

### ACTION N°1 DÉVELOPPER LA COOPÉRATION AVEC L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE AFIN D'IDENTIFIER LES MOLÉCULES EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES PROPRIÉTÉS DOPANTES



- Deux conférences internationales ont été organisées. La première consacrée à « L'industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage dans le sport » s'est tenue à Paris en novembre 2012. La seconde conférence qui portait sur « L'industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage » s'est tenue à Tokyo en janvier 2015. Chacune visait à renforcer et approfondir la collaboration entre l'industrie pharmaceutique et les autorités luttant contre le dopage, afin de protéger la santé publique et l'intégrité du sport.

EN COURS

- La coopération avec l'industrie pharmaceutique sera renforcée en 2017.

### ACTION N°2 DIFFUSER LA NORME AFNOR 94 NF V 94001 AUPRÈS DES FABRICANTS DE COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

EN COURS

- Un état des lieux du marché des compléments alimentaires sera effectué afin d'identifier ceux disposant de la norme AFNOR 94 NF V 94001 (2017).
- La promotion de la norme AFNOR auprès des fabricants de compléments alimentaires se poursuivra en 2017.



# TOUS  
SPORT



POUR PLUS D'INFORMATIONS :  
[www.sports.gouv.fr/prevention/dopage/Outils-de-prevention](http://www.sports.gouv.fr/prevention/dopage/Outils-de-prevention)

CONTACT :  
[preventiondopage@sports.gouv.fr](mailto:preventiondopage@sports.gouv.fr)



# PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES 2015-2017

La préservation de l'éthique du sport constitue une mobilisation de tous les instants de la France. À ce titre, notre pays tient depuis de nombreuses années un rôle moteur dans la lutte contre le dopage en fondant sa politique sur trois piliers indissociables les uns des autres.

La dissuasion, d'abord, de manière à ce que les sportifs sachent qu'ils peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage destiné à révéler l'usage d'une substance ou d'une méthode dopante. La répression, ensuite, de manière à sanctionner de manière efficace non seulement les sportifs mais également le personnel d'encadrement. La prévention, enfin, de manière à ce que les sportifs ainsi que leur entourage soient convenablement informés et n'aient pas recours aux substances ou méthodes dopantes.

La sensibilisation et l'éducation des sportifs sont primordiales pour lutter contre le dopage dans le sport. Sensibiliser les sportifs, c'est les informer sur les risques que fait courir le dopage pour leur santé et pour l'esprit même du sport. C'est considérer qu'ils sont responsables de leur comportement et doivent assumer les choix qu'ils font. C'est en conséquence leur donner toutes les chances d'avoir un comportement irréprochable.

Fort de cette conviction, j'ai fait le choix de réorienter notre stratégie en matière de prévention du dopage pour qu'elle réponde mieux au défi que représente ce fléau pour le sport, mais également pour prendre en considération, pour la toute première fois, le phénomène des conduites dopantes.

Le plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes pour 2015-2017 traduit cette ambition. Il permet de mieux comprendre le phénomène du dopage, de renforcer la prévention à l'égard des sportifs, de prendre mieux en considération le grand public et de cibler tout particulièrement les jeunes, notamment les jeunes scolarisés.

Après deux années de mise en œuvre et à l'orée de sa dernière année, il convient de faire un état des lieux des actions réalisées, et de celles qui restent à mettre en œuvre. Plus que jamais, la France marque sa fermeté et sa détermination dans la promotion d'un sport propre et éthique.

Thierry BRAILLARD  
Secrétaire d'État aux Sports

